



Commission
européenne



Étude sur l'élimination des obstacles aux activités de solidarité transfrontalière

Résumé analytique

COMMISSION EUROPÉENNE

Direction générale de l'éducation, de la jeunesse, du sport et de la culture
Direction B — Jeunesse, éducation et Erasmus+
Unité B.3 — Bureau de la jeunesse, de la solidarité volontaire et des stages

E-mail : eac-youth@ec.europa.eu

*Commission européenne
B-1049 Bruxelles*

Étude sur l'élimination des obstacles aux activités de solidarité transfrontalière

Résumé analytique

Préparée par le groupe PPMI
en coopération avec l'EPRD



Contacter l'Union européenne

Europe Direct est un service qui répond à vos questions sur l'Union européenne. Vous pouvez prendre contact avec ce service :

- via un numéro gratuit : 00 800 6 7 8 9 10 11
(certains opérateurs facturent cependant ces appels),
- au numéro de standard suivant : +32 22999696 ou
- par courrier électronique via la page : https://europa.eu/european-union/contact_fr

MENTION LÉGALE

Ce document a été préparé pour la Commission européenne ; toutefois, il ne reflète que les opinions de ses auteurs et la Commission ne peut être tenue responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne, 2020

© Union européenne, 2020

Réutilisation autorisée sous réserve d'en mentionner la source.

La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est régie par la Décision 2011/833/UE (JO L 330, 14/12/2011, p. 39).

Pour toute utilisation ou reproduction de photos ou d'autres supports n'étant pas protégés par les droits d'auteur de l'UE, l'autorisation doit être obtenue directement auprès des détenteurs des droits.

Image(s) © Union européenne

Impression ISBN 978-92-76-15324-5 doi : 10.2766/494452
PDF ISBN 978-92-76-15327-6 doi : 10.2766/302191

Introduction

Objectif et portée de l'étude

La Recommandation du Conseil en date du 20 novembre 2008 sur la mobilité des jeunes volontaires dans l'Union européenne (l'UE) était l'une des initiatives essentielles de la politique européenne soutenant les activités de volontariat. La Recommandation du Conseil a reconnu l'existence d'obstacles à la mobilité transfrontalière des jeunes volontaires, et proposé plusieurs recommandations pour les États membres et la Commission européenne afin d'établir un cadre et faciliter la coopération transfrontalière dans les activités de volontariat. Le plan de travail pour la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse 2019-2021 inclut une analyse de la Recommandation du Conseil de 2008 (au cours du second semestre 2020) et l'établissement d'un groupe d'experts sur le sujet. Cette méthode mixte (qualitative et quantitative) **soutient l'analyse de la Recommandation du Conseil** en complétant le travail du groupe d'experts. L'**objectif de l'étude** est d'identifier les principaux obstacles aux activités de solidarité transfrontalière qui persistent au niveau politique et organisationnel au sein des États membres de l'UE, et de formuler des recommandations politiques concrètes permettant d'alimenter directement l'analyse de la Recommandation.

Aux fins de l'étude, les activités de solidarité sont définies comme l'engagement des jeunes dans des activités qui contribuent à renforcer la cohésion, la solidarité et la démocratie en Europe, en mettant plus particulièrement l'accent sur la promotion de l'inclusion sociale. Les activités de solidarité peuvent prendre la forme d'un volontariat, d'emplois ou de stages.

Cette mission a été réalisée par PPMI Group (www.ppmi.it) assisté de l'EPRD (Office for Economic Policy and Regional Development) en tant que sous-traitant, ainsi que d'experts externes individuels. Le projet s'est déroulé de juin 2019 à janvier 2020.

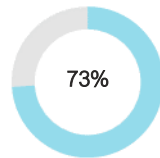
Approche méthodologique

L'étude s'est appuyée sur les preuves recueillies et analysées à l'aide de méthodes de recherche à la fois qualitatives et quantitatives. Cela comprenait une recherche documentaire approfondie et la mise en corrélation des informations au niveau national, qui ont conduit à la préparation de 28 fiches pays ; l'analyse des données administratives et de suivi des projets du Corps européen de solidarité et l'enquête de la Commission sur les participants au Service Volontaire Européen; des entretiens avec des fonctionnaires de la Commission européenne, des parties prenantes au niveau de l'UE, des agences et autorités nationales, ainsi qu'avec des représentants des programmes/projets sélectionnés pour les études de cas des bonnes pratiques ; une enquête auprès des organisations qui détiennent le label de qualité du Corps européen de solidarité ou qui sont accréditées dans le cadre du volontariat des jeunes Erasmus+. Par ailleurs, cinq études de cas des bonnes pratiques ont été préparées et un atelier avec le groupe d'experts sur la mobilité des jeunes volontaires et la solidarité transfrontalière a été organisé à Bruxelles afin de discuter des résultats de l'étude et soutenir le développement des recommandations de l'étude.

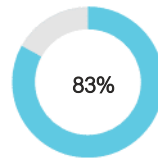
Portée des activités de solidarité transfrontalière dans l'UE

L'UE possède un environnement actif de volontariat mais des obstacles persistent

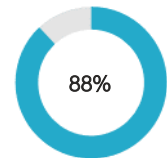
En règle générale, l'UE possède un environnement actif de volontariat dans lequel un tiers des jeunes ont indiqué avoir fait du volontariat au cours des 12 derniers mois (Eurobaromètre Flash de 2019 478) et 8 % avoir pris part à du volontariat transfrontalier (Eurobaromètre Flash de 2017 455). D'après les résultats de l'étude, la majorité des organisations de volontariat conviennent qu'il existe suffisamment d'opportunités de volontariat national et transfrontalier. La plupart des États membres de l'UE possèdent au moins un programme national/régional soutenant les activités de solidarité et de volontariat transfrontaliers chez les jeunes, mais en raison des différences de portée et de contenu de ces programmes, le **Corps européen de solidarité reste l'un des principaux instruments pour les activités de solidarité transfrontalière dans de nombreux (et plus particulièrement dans les plus petits) États membres de l'UE**. Néanmoins, des différences marquées existent entre les États membres en ce qui concerne la popularité du volontariat, les opportunités de volontariat et le développement de la culture du volontariat. De nombreux obstacles aux activités de solidarité transfrontalière persistent en dépit des réponses apportées par la Recommandation du Conseil de 2008, ce qui indique que d'autres actions sont nécessaires au niveau de l'UE et au niveau national.



des personnes interrogées estiment que le volontariat est populaire (32 %) ou qu'une tradition se développe (41 %)



des personnes interrogées indiquent qu'il existe suffisamment d'opportunités de volontariat au niveau national



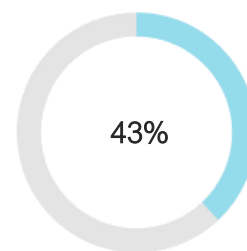
des personnes interrogées indiquent qu'il existe suffisamment d'opportunités de volontariat à l'étranger

Les obstacles aux activités de solidarité transfrontalière

Les conclusions relatives aux principaux obstacles et aux recommandations correspondantes de cette section concernent les activités de solidarité transfrontalière en général, mais l'élimination de tels obstacles et la mise en œuvre des recommandations proposées sont également essentielles pour garantir le fonctionnement efficace et efficient du programme du Corps européen de solidarité. Les principaux obstacles résumés dans les chapitres suivants sont également très pertinents pour l'inclusion des jeunes ayant moins de possibilités.

Des différences marquées existent dans les cadres administratifs et juridiques du volontariat entre les États membres

L'étude conclut que la principale barrière concernant les cadres administratifs et juridiques régissant le domaine du volontariat est leur diversité, qui engendre un manque d'alignement entre les États membres de l'UE. La plupart des États membres ont instauré des lois et des définitions juridiques des volontaires et du volontariat, mais elles diffèrent significativement et n'assurent pas de statut juridique clair pour les volontaires. En outre, le manque de réglementation des stages sur le marché libre dans la plupart des États membres de l'UE complique la promotion des stages et emplois du Corps européen de solidarité. Ces dispositions et réglementations relèvent de la compétence de diverses institutions et divers domaines politiques au niveau national et nécessitent donc une forte collaboration interministérielle. **L'étude recommande de renforcer la collaboration entre les États membres afin d'obtenir un meilleur alignement des cadres administratifs et juridiques qui réglementent le volontariat et les stages sur le marché libre tant au niveau national qu'eupéen, ainsi que la clarification du statut juridique des volontaires et participants dans d'autres activités de solidarité.** Ces objectifs pourraient être atteints à travers une coopération transfrontalière et intersectorielle étroite et continue et un partage d'informations entre les décideurs politiques et les principales parties prenantes, encouragés par la Commission européenne via un apprentissage mutuel ; l'échange de bonnes pratiques ; des directives, kits d'outils et recommandations fournies par la Commission européenne, définissant au moins les normes minimales au niveau de l'UE sur le statut juridique des volontaires et participants dans d'autres activités de solidarité, ainsi que les exigences minimales en matière de protection sociale.



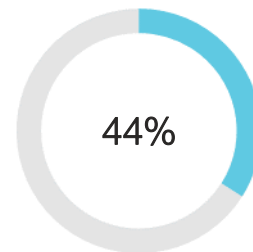
des personnes interrogées estiment qu'il n'y a pas de cadre juridique clair définissant le volontariat dans leur pays

Les volontaires sont confrontés à des difficultés pour obtenir visas et titres de séjour

Dans de nombreux États membres, il n'existe aucune disposition spéciale visant à réguler l'entrée de volontaires d'états tiers, et les demandes de visas deviennent donc un processus opaque et lourd. La Recommandation du Conseil de 2008 et la directive 2016/801, qui prévoient des dispositions pour l'émission de visas aux ressortissants de pays tiers, ont contribué au développement de la simplification des visas et titres de séjour dans certains États membres, mais des problèmes persistent. Ce **rapport recommande aux États membres de clarifier les lois sur l'immigration et les autres lois y afférant** en incluant le volontariat et d'autres activités de solidarité en tant que condition préalable *en soi* à l'obtention d'un visa et d'un titre de séjour, et en créant une procédure de visa accélérée.

La fourniture et la transférabilité des droits et avantages des volontaires ne sont pas uniformément assurées

La fourniture et la transférabilité des droits et avantages tels que l'assurance santé et les prestations de chômage ou d'invalidité, ainsi que la taxation de divers remboursements, sont des facteurs importants pour les volontaires transfrontaliers à long terme. L'absence de dispositions de protection sociale des volontaires, de même que le risque de perdre ses droits et avantages – sans oublier leur manque de transférabilité – ont été identifiés par l'étude comme des obstacles aux activités de solidarité transfrontalière. Pour répondre à ces problèmes, **les États membres doivent clarifier les droits et avantages accordés aux volontaires**. Pour garantir la transférabilité des droits et avantages, les États membres doivent travailler à un statut juridique mieux défini et aligné pour les volontaires, afin d'assurer une meilleure cohérence au sein de l'UE en ce qui concerne le statut juridique des volontaires transfrontaliers. La Commission européenne ou la Présidence du Conseil pourrait soutenir et servir de médiateur dans ces efforts en développant une feuille de route avec des recommandations spécifiques afin que les États membres mettent en œuvre les normes européennes minimales convenues en matière d'avantages et de droits des volontaires. En outre, **une meilleure coopération intersectorielle au niveau national** est nécessaire pour garantir que les questions liées aux droits et avantages qui relèvent de différents domaines politiques et ministères, tels que ceux relatifs à la protection sociale ou à la taxation, puissent être résolues efficacement.



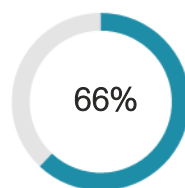
des personnes interrogées indiquent que les jeunes bénéficiant de prestations sociales pourraient les perdre en devenant volontaires

La sensibilisation aux opportunités de volontariat transfrontalier et la reconnaissance de l'expérience de volontariat font défaut

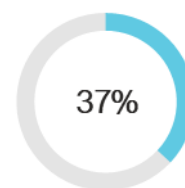
Bien que la majorité des organisations de volontariat conviennent qu'il existe suffisamment d'opportunités de volontariat tant au niveau national que transfrontalier, la fragmentation ou le manque d'efforts pour sensibiliser à la valeur et aux avantages d'une expérience de volontariat transfrontalier, ainsi que les opportunités de volontariat à l'étranger, sont un obstacle supplémentaire identifié par l'étude. **Une meilleure diffusion des informations relatives aux opportunités de volontariat serait possible en créant des sites Internet complets ; en reliant le Portail européen de la jeunesse aux sources d'information sur les programmes de volontariat au niveau national ; en promouvant les activités de volontariat dans les établissements d'enseignement formel et secondaire ; et en impliquant les principales parties prenantes et les agences pour l'emploi afin de faire connaître le volontariat en tant qu'opportunité d'évolution de carrière.**

Un autre obstacle étroitement lié est l'absence de cadres nationaux unifiés pour la reconnaissance des aptitudes et compétences acquises par le biais du volontariat, et un manque de reconnaissance de l'impact du volontariat. Ces problèmes doivent être résolus en **encourageant les États membres à utiliser les instruments européens existants (Youthpass/**

Europass/Supplément au diplôme) pour la reconnaissance des compétences et aptitudes acquise par le biais du volontariat. Les avantages et la valeur du volontariat pour les communautés et la société doivent être davantage promus par des initiatives et événements hautement visibles au niveau national et européen.



des personnes interrogées indiquent que les informations sur le volontariat transfrontalier ne sont pas suffisamment diffusées



des organisations interrogées indiquent que les jeunes perçoivent le volontariat à long terme dans un autre pays comme une « année de perdue » dans leur expérience professionnelle

Il est nécessaire de garantir la qualité du volontariat et d'augmenter la capacité des organisations

L'étude a également identifié le besoin de garantir la qualité des stages de volontariat. Les résultats ont montré que la majorité des organisations de volontariat de l'UE avaient une vision positive de leur capacité à mettre en place des activités de volontariat. Pourtant, le manque de financement stable pour mettre en place des activités de solidarité transfrontalière a été identifié comme un obstacle pertinent. Pour garantir la qualité de l'expérience de volontariat transfrontalier et encourager l'inclusion des jeunes ayant moins de possibilités, **la Commission européenne pourrait soutenir le développement de normes de qualité pour le volontariat, qui définissent clairement le statut et les tâches des volontaires, tout en identifiant des outils et stratégies spécifiques afin d'atteindre et inclure les jeunes ayant moins de possibilités.**

L'inclusion de jeunes ayant moins de possibilités fait défaut

La recherche documentaire a confirmé que, dans plusieurs pays, le volontariat était largement considéré comme une activité pour les classes supérieures/plus aisées, et que les personnes ayant moins de possibilités étaient sous-représentées dans le secteur. Pourtant, 67 % des organisations interrogées ont fait part de leur capacité et souhait d'inclure les jeunes ayant moins de possibilités dans les activités de solidarité. **L'étude recommande que les États membres et la Commission développent d'autres outils et stratégies à long terme afin d'améliorer l'inclusion et la participation dans les activités de solidarité des jeunes ayant moins de possibilités.** Ce pourrait être possible en améliorant la portée des programmes de volontariat et en soutenant le renforcement des capacités au sein des organisations.

Des défis spécifiques pour le Corps européen de solidarité

La flexibilité du Corps et, par conséquent, son inclusivité, pourraient être améliorées

L'étude a déterminé que les obstacles et défis auxquels est confronté le Corps européen de solidarité sont similaires à ceux des activités de solidarité transfrontalière en général, tels que soulignés précédemment. Néanmoins, il existe plusieurs défis supplémentaires qui touchent plus spécifiquement le développement et la mise en œuvre réussie du Corps. L'inclusion dans le programme de jeunes ayant moins de possibilités a été identifiée comme un

défi qui pourrait être surmonté en améliorant la connaissance des diverses opportunités proposées dans le cadre du programme. **Le Corps doit promouvoir davantage les opportunités de volontariat à court terme proposées, qui peuvent attirer les jeunes ayant moins de possibilités qui n'ont pas les ressources suffisantes pour des activités de volontariat transfrontalier à long terme.**

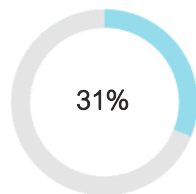
Les stages et emplois solidaires ne sont pas suffisamment attractifs

L'étude a démontré que la popularité des emplois et stages du Corps européen de solidarité était faible. Cela s'explique par plusieurs problèmes, notamment le fait que ce fil est relativement nouveau ; un manque de compréhension de ce que les emplois et stages de solidarité englobent ; et un manque de capacité/volonté au sein des organisations hôtes pour couvrir les coûts des stages. Un autre obstacle est l'absence de définitions juridiques claires pour les stages du marché libre dans de nombreux États membres, qui peut engendrer une mauvaise qualité de ces stages, voire parfois les rendre illégaux. Ce rapport recommande que les **États membres et les autres parties prenantes tiennent compte des diverses possibilités de cofinancement des projets de stages/emplois dans le cadre du programme du Corps**, afin d'améliorer leur attractivité pour les organisations.

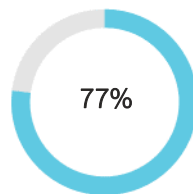
Les jeunes n'ont pas conscience des opportunités proposées par le Corps

Le manque de portée et de connaissance du programme du Corps européen de solidarité a également été identifié comme un problème. **La portée pourrait être améliorée en développant davantage la stratégie de communication du Corps européen de solidarité, afin d'établir le Corps en tant que marque fiable et reconnue à l'identité forte.** De plus, **le remaniement et la simplification du Portail européen de la jeunesse**, notamment la création d'un **réseau actif d'anciens participants**, contribueraient à la promotion du programme, en particulier auprès des jeunes ayant moins de possibilités. Le Corps pourrait également se rendre plus accessible auprès de ce groupe en **améliorant son outil de soutien linguistique en ligne ou en proposant un soutien et une formation linguistiques alternatifs.**

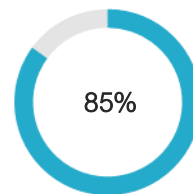
Les organisations interrogées ont identifié les problèmes suivants au sujet du programme du Corps européen



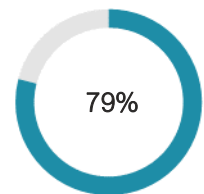
Manque de soutien des jeunes ayant moins de possibilités



Incitations financières insuffisantes pour les stages et les emplois



Manque de connaissance des opportunités proposées par le Corps



Soutien linguistique en ligne insuffisant

Mise en œuvre et analyse de la Recommandation du Conseil de 2008

La Recommandation du Conseil de 2008 a eu un impact limité et sa connaissance a été faible

L'étude conclut que l'impact global de la Recommandation du Conseil de 2008 sur la mobilité des jeunes volontaires a été limité, de par son caractère non contraignant, l'absence de mesures spécifiques indiquées, et l'absence d'outils de suivi pour sa mise en œuvre. Les décideurs politiques n'ont pas non plus été sensibilisés à la Recommandation du Conseil. Il faut néanmoins reconnaître que la Recommandation a contribué au développement de stratégies nationales en faveur de la jeunesse et au déblocage de certains obstacles aux activités de solidarité transfrontalière, tels que les problèmes de visas, dans certains États membres. En règle générale, les participants à l'atelier du groupe d'experts sur la mobilité des jeunes volontaires et la solidarité transfrontalière ont reconnu que l'importance du volontariat sur le programme politique s'était améliorée au cours des dix dernières années, tant au niveau national qu'europpéen (par exemple, l'introduction du programme transfrontalier dédié du Corps européen de solidarité à l'échelle de l'UE a marqué une grande avancée). Outre les recommandations décrites ci-dessus, qui peuvent être prises en compte lors de la révision de la Recommandation actuelle, cette étude propose également que **la Recommandation révisée du Conseil soit plus ambitieuse. Elle doit inclure des objectifs et cibles précis et une stratégie de mise en œuvre claire avec des outils de suivi. En tenant compte de la diversité des cultures de volontariat au sein de l'Union européenne, les États membres doivent définir leurs propres objectifs et les domaines spécifiques prioritaires de la Recommandation du Conseil qui s'appliquent à leur contexte national. Une coopération régulière entre les principales parties prenantes et les principaux décideurs politiques doit être soutenue tant au niveau national qu'europpéen pour garantir leur connaissance de la Recommandation.**

Comment trouver des informations sur l'Union européenne ?

En ligne

Des informations sur l'Union européenne sont disponibles, dans toutes les langues officielles de l'UE, sur le site Internet Europa à l'adresse : https://europa.eu/european-union/index_fr

Publications de l'Union européenne

Vous pouvez télécharger ou commander des publications gratuites et payantes à l'adresse : <https://publications.europa.eu/fr/publications>. Vous pouvez obtenir plusieurs exemplaires de publications gratuites en contactant Europe Direct ou votre centre d'information local (https://europa.eu/european-union/contact_fr).

